

COMPTE-RENDU DE LA PREMIERE REUNION PUBLIQUE DU 16 AVRIL 2026

Introduction :

La première réunion publique a réuni le 16 avril de 18h00 à 19h45, salle des fêtes de Lafourquette, au 28 rue de Gironis à Toulouse, 13 particuliers riverains de l'UVE, en sus des personnes ci-après nommées.

Hors ce public, et la présence de la commission d'enquête hormis Monsieur le suppléant qui n'a pu se libérer, étaient également présents :

- Pour le Syndicat mixte DECOSET : Monsieur Vincent Terrail-Novès, Président ; Madame Karine Fragonas, Directrice de service UVE et Monsieur Laurent Guyon, Directeur général des services ;
- Pour EVONEO : Monsieur Gaël Spitz, Directeur général ; Monsieur Renaud Besançon, Directeur général adjoint et responsable des travaux ; Madame Eve Ballouhey, chef de projets-Occitanie ; Madame Laura Lee Vigouroux, responsable communication.
- Pour la CNDP : Madame Audrey Richard-Ferroudji ;
- Pour le cabinet d'études SOLER IDE : Monsieur Daniel Tissot ;
- Pour le cabinet d'études Génie Acoustique : Monsieur Emmanuel Signorelli ;
- Pour le cabinet d'accompagnement de projet 2concert : Monsieur Pierre Berthelot, directeur de mission et Madame Pauline David, cheffe de projet.
- Pour le cabinet d'études ISPIRA (étude sanitaire) : Madame Olivia Llongario.

L'attention du lecteur est appelée sur le fait que ce document ne constitue qu'une synthèse des échanges, ne faisant ressortir à ce titre que les éléments principaux abordés lors de la réunion. Précision est apportée que les éléments projetés à l'appui des prises de parole des intervenants accompagnent ce compte-rendu.

Déroulé chronologique de la réunion :

Après un mot d'introduction du cabinet 2concert, explicitant le rôle des deux animateurs, le président de la CE a accueilli le public ainsi que la garante de la concertation et présenté en quelque 10 slides, tout d'abord le canevas de déroulement de la réunion et notamment les temps d'échange, puis la composition de la commission d'enquête ainsi que son rôle de lien entre le porteur de projet et le public, de recueil des contributions, de respect de la procédure et de rendu des conclusions motivées in fine. Le cadre réglementaire de la consultation LIV/ICPE a été rapidement brossé, les rendez-vous calendaires et horaires permettant au public de s'exprimer et de rencontrer la CE, ainsi que les modalités pratiques mises en œuvre pour le recueil des observations ayant été clairement exposés. Enfin, un focus sur les actions et décisions attendues post-consultation parallélisée a permis au public de disposer des éléments calendaires de déroulement de l'ensemble de la procédure. Le public a été informé à plusieurs reprises de l'enregistrement de la réunion, aux fins de réaliser un compte-rendu le plus fidèle possible.

Echange avec la salle.

Question du public : **Monsieur Alain Boubée, Président de l'association des habitants de Lafourguette** souhaite savoir si, après la concertation qui a duré quasiment quatre années, le projet peut encore être amendé sur le fond et si la consultation est efficiente en la matière. Il se questionne sur l'utilité de formuler des questions et observations.

Réponse du président de la CE : il est utile, voire nécessaire de formuler à nouveau les observations qui ont été faites et qui n'ont pas été suivies d'effets. Vous avez trois mois pour ce faire, étant entendu que vous pourrez vous appuyer sur les avis rendus par les personnes publiques (ARS etc..) pour ce faire. Donc oui, la phase de consultation parallélisée est utile pour amender le projet et l'occasion doit être saisie pour ce faire.

Le cabinet 2concert donne la parole à **Monsieur Gaël Spitz**, Directeur d'EVONEO, afin de procéder à la présentation technique du projet. Après une présentation rapide du syndicat mixte DECOSET et de la structure d'EVONEO, sont évoqués le nécessaire remplacement de l'UVE et les engagements du nouveau projet, en matière de volume de traitement, revu à la baisse, de performances énergétiques quant à la production de chaleur et d'énergie électrique et de moindre consommation hydrique, l'ensemble présentant une architecture compacte et, partant, une meilleure intégration dans l'environnement paysager, d'autant qu'une surface d'un hectare sera végétalisée, 187 arbres étant plantés.

Madame Eve Ballouhey, chef de projets prend la parole afin d'identifier les enjeux principaux de ce projet, parmi lesquels les plus prégnants pour les riverains sont l'habitat et la proximité des habitants, la qualité de l'air, l'acoustique et le paysage. Pour ce qui est de la qualité de l'air, les rejets de Nox seront réduits de 75% par rapport à l'existant, permettant d'atteindre $40\mu\text{g}/\text{m}^3$, pour une norme réglementaire établie à $80\mu\text{g}/\text{m}^3$.

Monsieur Gaël Spitz reprend la parole en insistant sur la mise en œuvre des meilleures techniques disponibles afin de répondre aux enjeux par avant spécifiés par Madame Ballouhey et met l'accent sur l'enjeu relatif à la partie acoustique, identifiée d'emblée comme un enjeu fort. Il passe la parole au spécialiste du bureau d'études qui a procédé aux investigations en la matière.

Monsieur Emmanuel Sigorelli explique la notion d'émergence et précise que les mesures sont faites sur les moments calmes de la nuit, afin de mesurer hors bruit parasite, le niveau d'émergence attribuable à l'installation en limite de propriété des tiers. Il présente les résultats finaux des modélisations effectuées pour évaluer le niveau des émergences dans les zones réglementaires. Ce sont des valeurs qui seront ensuite vérifiées in situ afin de valider leur niveau. L'ensemble des équipements potentiellement générateurs de bruit ont été pris en compte dans les calculs.

Pour ce qui relève de l'étude de dangers, **Monsieur Daniel Tissot** expose les trois scénarii qui ont été étudié, à savoir l'incendie dans la fosse, l'explosion de gaz des brûleurs et l'explosion due à la vapeur. Il précise que dans ces trois cas, les modélisations démontrent que les périmètres des effets, qu'ils soient thermiques ou de surpression, sont contenus à l'intérieur du site ou dans des zones peu fréquentées. L'ensemble des études dites de danger sont consultables dans le dossier de demande d'autorisation environnementale.

Monsieur Gaël Spitz intervient en soulignant les évolutions positives par rapport à l'UVE actuelle et les moindres impacts qui en résultent. Il convient en la matière d'évoquer une meilleure intégration paysagère ou encore un trafic réduit, sans oublier la maîtrise du niveau des odeurs et des poussières par la mise en place d'équipements de filtration supplémentaires ou d'aspiration centralisée.

Echange avec la salle.

Question du public : **Monsieur Serge Escartin, du Collectif de défense du quartier Saint-Simon**, s'inquiète des risques liés à la présence et à la manipulation de charbon actif (poussières, explosion), rappelant un incident antérieur sur site, en la matière. Il précise n'avoir pas vu d'étude sur ce danger spécifique dans le dossier.

Réponse de Monsieur Gaël Spitz : nous avons et nous aurons toujours du charbon actif sur le site, afin de traiter les fumées, en particulier les dioxines et furanes ainsi que certains métaux lourds.

Réponse de Monsieur Daniel Tissot : ce risque n'a pas été ignoré dans l'inventaire exhaustif de l'étude, qui représente 150 pages, mais l'énergie qui serait alors mise en œuvre est bien moindre que les scénarii majeurs présentés et que cela n'engagerait pas la sécurité à l'extérieur du site.

Question du public : **Monsieur Ludovic Delaspre, de l'association des habitants de La Fourquette**, demande si un effet « domino » avec les entreprises voisines qui doivent avoir été vraisemblablement soumises au même genre d'études.

Réponse de Monsieur Daniel Tissot : les installations voisines (ICPE) doivent également garder leurs dangers à l'intérieur de leurs limites et n'engagent donc pas la sécurité de l'UVE, le périmètre de danger restant réglementairement confiné dans les limites de chaque site concerné.

Question du public : **Monsieur Ludovic Delastre** fait remarquer qu'une autorisation ICPE a été récemment délivrée à proximité immédiate de la route de Seysses, pour un accueil de 100 000m³ de produits combustibles et s'enquiert d'un effet « boule de neige » sur l'UVE et de la prise en compte de cette ICPE.

Réponse de Monsieur Daniel Tissot : il s'agit, juste de l'autre côté de la route, de la blanchisserie du CHU, qui est astreinte aux mêmes contraintes que l'UVE et doit à ce titre contenir les effets potentiels d'un incendie, par exemple, à l'intérieur de leur périmètre, au moyen par exemple de mesures passives telles des murs en béton.

Question du public : **Monsieur Alain Boubée, Président de l'association des habitants de Lafourquette** relève que les rejets atmosphériques et surtout les GES, le gaz carbonique, ne sont pas évoqués, alors que l'UVE est la deuxième usine de la métropole toulousaine en termes d'émissions. Des améliorations en la matière sont-elles prévues ?

Réponse de Monsieur Gaël Spitz : le bilan carbone est nettement amélioré, grâce à la performance énergétique de la nouvelle UVE et nous sommes soumis à une réglementation qui nous impose une déclaration au niveau national. Pour l'heure, une captation de CO₂ n'est pas prévue.

Complément de Monsieur Daniel Tissot : l'étude d'impact comporte bien le bilan carbone et prend en compte le CO₂. Ce qui est montré, c'est que la performance de la future UVE permet une moindre incidence. Tous les détails sont dans le dossier, au bilan carbone.

Question du public : **Monsieur Alain Boubée** évoque la possibilité de procéder à une captation des gaz à effet de serre et en tout premier lieu le CO₂, comme cela se fait notamment dans le Nord de l'Europe.

Réponse de Monsieur Gaël Spitz : la captation se fait effectivement sur d'autres sites. C'est t(techniquement faisable, mais c'est un projet industriel complémentaire et autonome.

Complément de Monsieur Laurent Guyon (Decoset) : la conception de l'usine permettra, si une fiscalité carbone se met en place, d'accueillir des systèmes de captation, à l'avenir. Le choix sera alors d'émettre et de payer pour ces émissions, ou de procéder à la captation du CO₂, le coût des investissements étant financé par l'économie de fiscalité.

Question du public : **Monsieur Ludovic Delaspre, de l'association des habitants de La Fourquette** souhaite comprendre pourquoi la future UVE sera moins performante en bilan carbone que l'actuelle.

Réponse de Monsieur Daniel Tissot : il convient de considérer le bilan final du tableau, lequel prend en compte tous les paramètres. Il est possible que sur une ligne intermédiaire, sur un paramètre, la comparaison ne soit pas favorable. En tout état de cause, les nouvelles UVE sont plus performantes que les anciennes, grâce à leur amélioration énergétique.

Monsieur Renaud Besançon prend la parole relativement aux travaux en précisant que l'arrêté préfectoral est envisagé en octobre 2026 en association avec le permis de construire et donc que le démarrage des travaux est prévu à cette date. Un « comité de suivi du chantier » sera mis en place en fin d'année 2026, afin de partager avec les riverains et personnes intéressées les difficultés qui se présentent et surtout afin de limiter les nuisances. Précision est apportée qu'une « Maison du projet » accueillera le public durant la phase de travaux et que des visites du chantier seront possibles. Le dialogue que nous avons instauré se poursuivra durant cette phase de travaux et nous ferons l'effort de les réaliser durant les heures ouvrables afin d'avoir un niveau sonore plus bas durant la nuit.

Après avoir constaté qu'il n'y avait plus de question, le président de la commission d'enquête clôt la réunion en remerciant le public pour sa participation et l'ambiance qui a prévalu durant la réunion, précisant que durant la phase de consultation, le porteur de projet est tenu de répondre aux contributions du public qui apparaissent sur le registre dématérialisé.